

Catalogue des droits des jeunes au

« Cluster » dans le domaine de la
protection de l'enfance et de la jeunesse



cluster 
Jugendhilfe



Ce catalogue de droits appartient:

Table des matières

J'ai droit à la dignité humaine, à l'égalité et au respect mutuel

J'ai droit aux services de base et à la propriété

J'ai droit à l'intégrité et à la protection

J'ai le droit de m'épanouir librement et d'avoir droit à l'autodétermination

J'ai droit à du soutien, de l'attention et de l'appréciation

J'ai droit à l'éducation et à l'information

J'ai le droit à la cogestion

J'ai droit à la liberté d'expression

J'ai droit à un environnement social, à des loisirs et à des loisirs

J'ai le droit d'être traité de manière confidentielle et de protéger mes données

J'ai droit à mon propre argent

J'ai le droit à la vie privée

Je voudrais me plaindre ou faire des suggestions !

Bonjour et bienvenue au Cluster Jugendhilfe !

Nous sommes le Cluster Jugendhilfe :

Nous soutenons les personnes et les familles :
en ambulatoire et en hospitalisation.

Ambulatoire signifie :
Les gens vivent à la maison.
Nous rendons visite aux gens.

Patient hospitalisé signifie :
Les gens vivent avec nous.
Par exemple, les gens vivent dans des foyers de groupe.
Ou les gens vivent dans des appartements groupés.

Nous voulons également te soutenir.

Vous avez de nombreux droits importants.
Les droits sont comme des règles.

Nous avons résumé vos droits pour vous ici.
Cela vous donne une bonne vue d'ensemble.

Mais vos droits s'appliquent également à d'autres personnes.

Important: Les enfants et les jeunes comme toi ont des droits spéciaux.

Ces **droits** peuvent être trouvés ici, par exemple :

- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- Loi sur la protection de la jeunesse
- Loi sur la protection de l'enfance et de la jeunesse
- Constitution

Vous souhaitez en savoir plus sur vos droits ?
Vous trouvez ensuite les personnes de contact
sur la dernière page.

Nous voulons vous aider.

C'est pourquoi nous décidons parfois pour toi.

Peut-être n'êtes-vous pas d'accord ?

Cela peut arriver.

Et ce n'est pas grave.

Vos proches aidants vous expliquent toujours leurs décisions.

Ensemble, nous trouvons des solutions aux problèmes.

Nous décidons avec vous

Nous sommes:

- Vos Betreuer
- Vos parents
- Votre Jugendamt
- Votre tutelle

Avez-vous moins de 18 ans ?

Ensuite, les adultes ont la responsabilité de vous.

Les adultes **vous impliquent dans les décisions.**

Vous devriez être en mesure de déterminer votre vie autant
que possible.

Peut-être vous sentez-vous parfois traité injustement ?

Ensuite, vous pouvez vous plaindre.

Vous trouverez plus d'informations à la page 18.

Nous sommes là pour toi !

Et nous nous réjouissons de te voir !

Votre équipe de protection de la jeunesse



J'ai droit à
l'égalité, au respect et à la dignité humaine.

« J'ai de la valeur. »

Tout le monde a les mêmes droits.
Tout le monde devrait pouvoir bien vivre ensemble.
Les autres ne doivent **pas** m'insulter ou me blesser.
Nous nous respectons tous.

La dignité humaine signifie :

Toutes les personnes ont de la valeur.

Ce n'est **pas** important :

- D'où je viens.
- Comment je me vois et me montre.
- Qui j'aime.
- Quelle religion j'ai.
- Comme j'ai mon âge.



J'ai droit aux
services de base et à la propriété.

« J'ai ce dont j'ai besoin. »

Toutes les personnes ont des besoins fondamentaux tels que :

- assez à manger.
- assez à boire.
- un endroit où vivre.

Moi aussi, j'ai le droit à ces choses.

J'ai le droit d'avoir un appartement.

Ou je peux avoir ma propre chambre dans un groupe résidentiel.

J'ai le droit d'avoir assez de vêtements.

Et mes vêtements s'adaptent à la météo.

J'ai le droit d'empocher de l'argent.

Et je peux acheter diverses choses avec mon argent de poche.

Mais : les choses ne doivent pas être interdites.

Ces choses m'appartiennent donc.

J'ai le droit d'avoir ces choses dans ma chambre.

J'ai droit à
l'intégrité et à la protection.

« Arrêtez : c'est ma limite ! »

Sûreté et sécurité

Ces choses sont importantes pour ma vie :

- Je suis en bonne santé.
- Nimand Tut Mir Weh.
- Je vis en sécurité.
- L'installation ici est un endroit sûr pour moi.

La loi me protège.

Et je protège les autres.

Cela comprend également :

- Je fais attention à la santé des autres.
- Je protège les autres et moi-même,
par exemple, des maladies.



J'ai le droit au
**libre développement de ma personnalité
et à l'autodétermination.**

« J'ai le droit d'être comme je suis. »

J'ai le droit de prendre mes propres décisions.
Mes Betreuer me soutiennent dans cette démarche.
De cette façon, je ne viole pas les droits d'autrui.
Et donc je n'enfreins pas la loi.

J'ai droit à
du soutien, de l'attention et de l'appréciation.

« Je ne suis **pas** seul avec mes inquiétudes. »

Mes Betreuer sont là pour moi.
Et mes Betreuer me soutiennent.
Mais parfois, j'ai besoin d'aide.
Par exemple:

- tout en apprenant.
- pendant la cuisson.
- en faisant la lessive.

Les Betreuer m'aident ensuite.



Besoins et souhaits

Parfois, je peux ne pas comprendre les choses.
Ou peut-être ai-je besoin d'une autre aide pour quelque chose ?
Ensuite, je demande de l'aide à mes Betreuer.
Mes Betreuer me prennent au sérieux.
Et mes Betreuer prennent mes inquiétudes et mes souhaits au sérieux.

Mes Betreuer me soutiennent.
Mais peut-être que d'autres enfants et jeunes ont aussi besoin d'aide.
Les Betreuer sont également là pour les autres enfants et leurs besoins.

Nous sommes tous précieux et importants.

J'ai droit à
l'éducation et à l'information.

« Je veux apprendre quelque chose. S'il vous plaît,
aidez-moi avec ça. »

J'ai le droit d'aller à l'école.
Et je peux apprendre de nouvelles choses.
J'ai accès à des livres et à Internet.
Pour que je puisse m'informer.

Parfois, j'ai besoin d'aide pour apprendre ?
Ensuite, mes Betreuer m'aident.

Mes Betreuer me montrent, par exemple :

- C'est ainsi que vous pouvez trouver des informations importantes dans les livres.
- C'est ainsi que vous pouvez trouver de bonnes informations sur Internet.

Je peux demander à mes Betreuer: *Cette information est-elle vraie ?*
Mes Betreuer m'aident ensuite.

Je peux me faire ma propre opinion et apprendre de nouvelles choses.



J'ai le droit
de cogestion.

« Arrêtez : j'aimerais aussi dire quelque chose à ce sujet. »

Je fais partie d'une communauté :

Je suis une partie importante d'un groupe.

Et j'ai le droit d'avoir mon mot à dire dans le processus
de prise de décision.

Par exemple, j'ai le droit d'avoir mon mot à dire
sur les questions suivantes :

- De quelles règles avons-nous besoin dans le groupe ?
- Ou:
- Quels sont mes objectifs ?

Je connais mes rapports et j'ai le droit de les noter.

Je connais les décisions importantes.

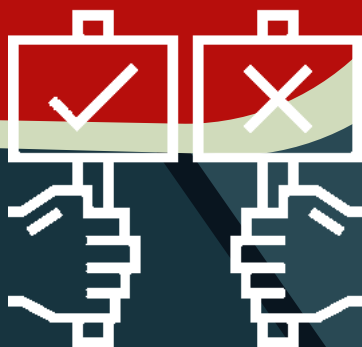
Mes Betreuer m'aident dans ce domaine.

Y a-t-il un sujet me concernant ?

Ensuite, l'important est : Qu'est-ce que **je veux** ?

Tout doit être juste et équitable.

Par conséquent, tous les résidents ont le même droit
d'avoir leur mot à dire.



J'ai droit à
la liberté d'expression.

« Arrêtez : ça me dérange ! »

J'ai le droit d'exprimer mon opinion.

Et je peux me plaindre :

Je **n'aime pas** quelque chose ?

Ou je veux changer quelque chose ?

Alors je peux le dire.

Je veux parler à quelqu'un ?

Il peut s'agir, par exemple, d'une conversation avec mon Betreuer.

Ensuite, je peux parler à cette personne.

J'ai le droit d'exprimer librement mon opinion.

Mais mon opinion ne doit **pas** blesser les autres.

J'ai droit à
**un environnement avec des amis et de la famille,
des loisirs et des loisirs.**

« C'est moi qui décide : avec qui je veux rencontrer. »

Famille

J'ai l'occasion d'être en contact avec ma famille.

Mais peut-être ai-je besoin d'aide pour ça ?

Ensuite, mon Betreuer peut m'aider dans cette démarche :

- lors de la rédaction de messages.
- lors d'une visite de ma famille.
- lorsqu'ils parlent à des proches au téléphone.

Mes parents me traitent mal ?

Le Jugendamt peut alors décider :

Vos parents n'ont pas le droit de vous **voir** .

Ou quelqu'un doit être là.

Mais : le Jugendamt doit m'expliquer cette décision.

Amis

J'ai l'occasion de rencontrer mes amis.

Et mes amis sont autorisés à me rendre visite
dans mon groupe ou mon appartement.

Loisirs et loisirs

Je décide : c'est ainsi que je veux passer mon temps libre.

Par exemple, je peux :

- Faire du sport.
- Regardez des films.
- Jouez à des jeux.
- Rencontrez des amis.



Je peux aussi aller dans un club.

Je peux choisir mon passe-temps moi-même.

Et mes supérieurs me soutiennent dans cette démarche.

J'ai droit à
la confidentialité et à la protection des données.

« Mes données sont en sécurité. »

Les données sont des informations importantes me concernant,
telles que :

- Mon nom.
- Mon adresse.
- Mon anniversaire.

Les Betreuer ne sont autorisés à parler de mes données qu'au
sein de l'équipe.

Les soignants doivent **garder le silence vis-à-vis des autres.**

C'est dans la loi.

Je peux consulter mes données.

Et j'ai le droit de regarder les rapports à mon sujet et d'en dire
quelque chose. Mes Betreuer doivent fournir au **Jugendamt**
des données me concernant.

C'est pourquoi le Jugendamt reçoit des rapports et des données
me concernant.

Le Jugendamt est donc au courant de ma situation.

Les Betreuer doivent également informer mes **parents** à mon **sujet**.

Mes parents le savent peut-être :

- Comment vais-je ?
- Où suis-je.

Veux-tu que mes parents en sachent plus sur moi ?

Ensuite, je peux le dire aux Betreuer.

Les soignants s'en occupent ensuite.

Mais les Betreuer protègent mes données et moi-même.



J'ai droit à l'argent.

« J'ai le droit d'avoir de l'argent de poche. »

J'ai le droit d' **empocher de l'argent**.

C'est:

Mon Betreuer doit me donner de l'argent tous les mois.

Mon Betreuer et moi décidons ensemble :

- Quand recevrai-je l'argent ?
 - Dans quels montants est-ce que je reçois l'argent ?
- Je peux récupérer mon argent de poche d'un seul coup.
Ou je peux obtenir mon argent de poche en petits montants.

Mon Betreuer et moi en discutons.

Je peux demander la facturation à mon Betreuer.

Voici ce que dit le projet de loi :

- Combien d'argent ai-je reçu.
- Quand ai-je reçu l'argent ?

Voici comment je peux vérifier :

Ai-je reçu assez d'argent ?

Je décide : Qu'est-ce que j'achète avec mon argent ?



J'ai le droit à la vie privée.

« Arrêtez : c'est ma région ! »

Vous avez loué un appartement chez nous ?

Ensuite, vous pouvez décider vous-même de beaucoup de choses, telles que

- Comment votre appartement doit-il être meublé ?
- Qui a le droit de vous rendre visite dans votre appartement ?
- Qu'aimerais-tu faire pendant ton temps libre ?

Néanmoins, vous devez suivre certaines règles.

Les règles pour l'appartement se trouvent dans le contrat de location.

Le **contrat de location** stipule également :

Quelles **sont les** règles **entre toi et ton propriétaire** ?

Le **règlement intérieur** énonce les **règles pour vous et vos voisins**.

Vivez-vous dans l'un de nos groupes résidentiels ?

Ensuite, vous as le droit d'avoir votre propre chambre.

Votre chambre est votre propre espace.

Là, vous pouvez décider beaucoup de choses par vous-même.

Par exemple:

- D'autres personnes veulent-elles venir dans votre chambre ? Ensuite, ces personnes doivent d'abord vous demander.
- Voulez-vous verrouiller votre chambre. Ensuite, vous pouvez le faire.

Votre propre espace est protégé.

Recevez-vous du courrier ?

Alors vous seul pouvez ouvrir vous-même ce courrier.



Vous n'êtes pas satisfait ? Ou vous souhaitez nous faire des suggestions ? Alors n'hésitez pas à nous contacter.

Vous n'êtes pas **satisfait** de notre travail ? Ou tu souhaites nous faire des suggestions ?

Alors n'hésites pas à nous contacter.

Tu n'es pas satisfait de notre travail ?

Ou êtes-vous dérangé par quelque chose dans le Cluster Jugendhilfe ?

Alors n'hésites pas à nous contacter.

Vous pouvez nous dire ce que vous voulez.

Et vous pouvez nous faire des suggestions.

Nous voulons prendre vos souhaits et vos plaintes au sérieux.

Vous voulez vous plaindre ?

Ensuite, vous pouvez effectuer les opérations suivantes:

- Contactez-nous.
- Ou envoyez-nous un e-mail ou une lettre.
- Ou appelez nous.

Nous nous réjouissons de vos idées.

Et nous te sommes reconnaissants de vos plaintes.

Vous souhaitez nous parler personnellement ?

Prends ensuite contact avec votre proche aidant ou le chef d'équipe.

Vous souhaitez nous écrire une lettre ?

Il y a une **boîte aux lettres** et de **la papeterie** dans chaque établissement.

Vous souhaitez nous envoyer un e-mail ?

Alors écris nous à l'adresse suivante:

beschwerde@cluster-jugendhilfe.de

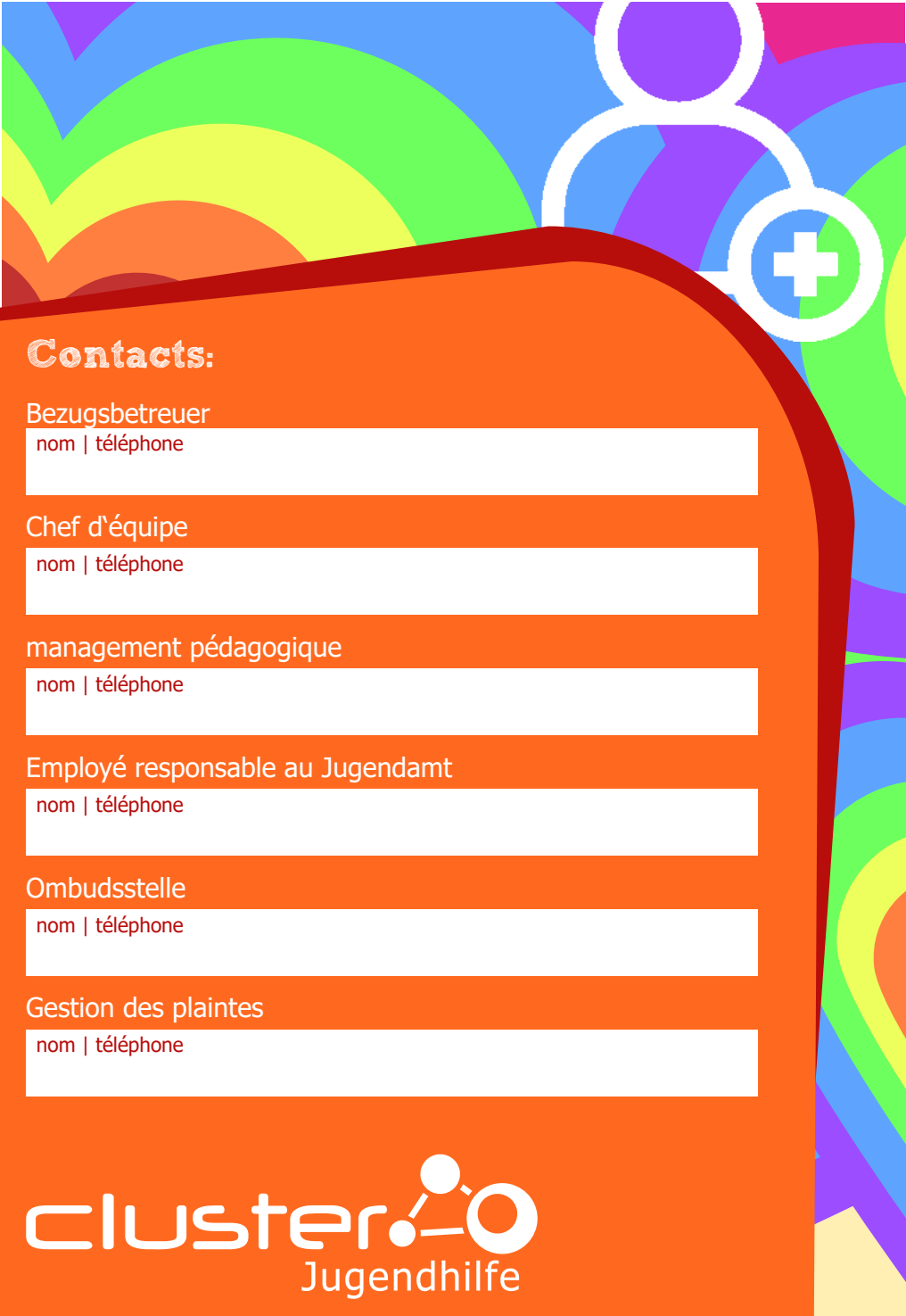
Vous pouvez également **nous appeler**.

Nos numéros de téléphone se trouvent sur la page suivante.

Chez Cluster, nous sommes là pour vous ! Et nous vous aiderons.



cluster-jugendhilfe.de/beschwerde



Contacts:

Bezugsbetreuer

nom | téléphone

Chef d'équipe

nom | téléphone

management pédagogique

nom | téléphone

Employé responsable au Jugendamt

nom | téléphone

Ombudsstelle

nom | téléphone

Gestion des plaintes

nom | téléphone